



## Ma femme refuse que je vois mes enfants, en a t elle le droit ?

Par **tardevet**, le **06/10/2008** à **14:55**

Bonjour,

Je suis séparé de ma femme, en attente d'une procédure de divorce.

Cette dernière refuse que les enfants me rendent visite, je n'ai même pas le droit de les voir.

En a t elle le droit, comme elle le prétends ? Si non, quels sont mes recours ?

Merci de me répondre, cordialement.

Par **Marion2**, le **06/10/2008** à **18:29**

Vous n'avez pas encore commencé une procédure de divorce ?

Je vous conseille d'aller voir un avocat pour saisir le JAF qui intaurera le montant de la pension alimentaire et un droit de visite et d'hébergement.

Par **tardevet**, le **06/10/2008** à **20:46**

Et bien pour tout dire mon avocate tarde un peu pour lancer la procédure, en attendant je n'ai aucuns recours légal ?

Merci pour vos réponses.

Par **Marion2**, le **06/10/2008** à **22:59**

Je ne comprends pas du tout pourquoi votre avocat tarde à lancer la procédure !  
Demandez lui de faire les démarches nécessaires au plus tôt, ou alors il y a des faits que vous ne dites pas.  
Cordialement

Par **tardevet**, le **07/10/2008** à **08:26**

Merci pour vos réponses rapides et claires.

Non, je ne cache rien, à part le fait que ma femme ai eu un amant avant de partir et qu'elle a fait des chèques frauduleusement avec mon chéquier personnel sans procuration auprès de ma banque. Je ne sais pas pourquoi elle agit ainsi car je n'ai même pas porté plainte pour faux usage de faux et vol, ce serait tout à son avantage d'être diplomate...mais bon elle en a décidé autrement.

Quand à l'avocate c'est juste qu'elle n'est pas souvent là, cela fait déjà une semaine que j'attends pour prendre rdv avec elle.

Je reviens à ma question initiale, a t elle le droit de me refuser de les voir, si non quels recours ai-je ?

Merci.

Par **Marion2**, le **07/10/2008** à **10:28**

Bonjour,

Non, votre femme ne peut pas vous interdire de voir vos enfants.

Déposez une main courante à la gendarmerie.

Vous ne pouvez rien faire de plus en attendant la décision du Juge aux Affaires Familiales